



Conseil
Assistance
Formation

OBJECTIFS

- **Comprendre** la réglementation environnementale sur la gestion de la cessation d'activité d'une ICPE, la mise en sécurité, la remise en état du terrain et les conséquences sur l'usage futur du terrain

- **Acquérir** les bons réflexes face à un site et sols pollués pour conseiller au mieux l'acheteur du bien.

NIVEAU & PUBLIC

Professions libérales
éligibles : Notaires, Clercs et
collaborateurs d'études notariales,
Assistants et personnels
administratifs de l'activité notariale,
Prérequis : aucun

Pour toute situation
de handicap, veuillez nous contacter

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 2 jours (soit 14 heures)

Moyens pédagogiques :
supports dans un classeur
et clé USB

Matériel nécessaire : vidéo
projecteur, paper-board Connexion
internet et ordinateur souhaités

Modalités pédagogiques : alternance
entre apports théoriques et mises en
situation / études de cas

Modalités d'évaluation :
QCM en fin de formation
Effectif maximum : 20 auditeurs

Modalités d'accès :
Pour toute inscription, veuillez
nous contacter

Portable : 06.43.96.96.60

E-mail :

arboris.scola@gmail.com

Délai d'accès : Sous 4 semaines, dès
signature de la convention de formation

INTERVENANT(S)

Pierre LAURENT : Professionnel
spécialisé en droit immobilier.
Professeur associé d'université,
notaire

Jean-Luc HAU :

Professionnel/formateur expert
environnement au ministère des armées,
formateur en licence ENV au CFD de
Bourges, école d'ingénieur
environnement à l'INSA de Bourges.

TARIFS

Par Auditeur : 600,00 €
pour 2 jours. Formation Hors T.V.A

L'acquisition d'un site pollué et la responsabilité du notaire

PROGRAMME

Jour 1 CADRE GÉNÉRAL

I - INTRODUCTION A LA PROBLEMATIQUE

II - LA RÉGLEMENTATION

L'arrêt des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), des Installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) liés à la loi sur l'eau, les responsabilités civiles et pénales, la réglementation ADR, le cadre juridique à fermeture et remise en état, les ICPE et les IOTA polluants, les infractions et sanctions.

III - RECONNAÎTRE UN SITE POLLUE

Déchets :

- Cadre réglementaire européen
- Cadre réglementaire français

Les différents polluants

Les bases de données

IV - ETABLIR LA GESTION DES SITES

Les acteurs de la gestion, évaluation des risques, populations, faune et flore, milieux naturels, les cibles, les outils de diagnostic, l'interprétation de l'État des Milieux (IEM), le Plan de Gestion, Choisir une technique de dépollution.

Jour 2 CARACTERISER UN SITE ET SOL POLLUE

I – ETABLIR LA REMISE EN ETAT D'UN SITE POLLUE

Budget, Principe de pollueur-payeur, aides financières, rôle des collectivités locales

II – GERER LA REVENTE D'UN SITE POLLUE

La préparation de l'acte : le devoir d'investigation du notaire

Le périmètre de l'évaluation environnementale : l'impact environnemental du projet

Quelques points rédactionnels

Le contentieux du projet, les recours possibles

III – IDENTIFIER LES OUTILS DE GESTION

Les modèles de fonctionnement, les enjeux, les diagnostics obligatoires, les risques sanitaires

IV – TRAVAUX EN GROUPE AVEC DES CAS CONCRETS

Société Civile Arboris Scola

12, rue de la Mairie B.P. 206 Saint Germain lès Corbeil cedex

Portable : 06.43.96.96.60 - **E-mail** : arboris.scola@gmail.com

Assurance responsabilité civile d'activités de services auprès de C.I.C. assurances, contrat Acajou n° B1 6524755, couverture France entière.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07482 91 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

SIREN : 521 261 776 R.C.S EVRY

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.